





Championnats d'Échecs Jeunes de Haute-Garonne 2025-2026 (qualificatifs aux championnats d'Occitanie pour les U08, U10, U12, U14, U16)

Samedi 22 et dimanche 23 novembre 2025 Plaisance du Touch

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (provisoire)

Les championnats départementaux Jeunes, organisés par le comité départemental des échecs de Haute-Garonne (CDE31), visent à attribuer les titres de champions et championnes départementaux pour les catégories « jeunes » (des U08 aux U20).

Ces championnats constituent également la première étape des qualifications pour le championnat de France Jeunes pour les catégories allant de U08 à U16 car il est qualificatif pour le championnat de la Ligue des Échecs d'Occitanie.

Les championnats s'adressent à tous les joueurs licenciés A dans un club du département en catégories Petits-poussins (U08), Poussins (U10), Pupilles (U12), Benjamins (U14), Minimes (U16), Cadets (U18) et Juniors (U20).

Les joueurs étrangers doivent être scolarisés en France et s'être licenciés à la FFE au plus tard le 15 novembre de la saison en cours.







1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 LISTE DES TOURNOIS

Les championnats sont organisés en 6 tournois mixtes pour chacune des catégories suivantes :

- U08,
- U10,
- U12,
- U14,
- U16,
- U18 et U20 jouent le même tournoi.

Dans chaque catégorie, les titres de championne et de champion de Haute-Garonne seront décernés.

1.2 DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT

Les championnats auront lieu les 22 et 23 novembre 2025 à l'Espace Monestié à Plaisance-du-Touch.

1.3 HORAIRES ET CADENCES

U08 (Petits-poussins) et U10 (Poussins)

Cadence: 30min + 10s / coup

Samedi 22 novembre 2025 :

Ronde 1: 13h00/14h20 Ronde 2: 14h30/15h50 Ronde 3: 16h00/17h20

Dimanche 23 novembre 2025 :

Ronde 4 : 13h00/14h20 Ronde 5 : 14h30/15h50 Ronde 6 : 16h00/17h20

U12 (Pupilles) à U16 (Minimes)

Cadence: 50min +30s / coup

Samedi 22 novembre 2025 :

Ronde 1 : 9h00/11h40 Ronde 2 : 12h10/14h50







Ronde 3: 15h00/17h40

Dimanche 23 novembre 2025:

Ronde 4 : 9h00/11h40 Ronde 5 : 12h10/14h50 Ronde 6 : 15h00/17h40

U18 (Cadets) + U20 (Juniors) : un seul tournoi

Cadence: 60min +30s / coup

Samedi 22 novembre 2025 :

Ronde 1:9h/12h

Ronde 2: 12h30/15h30 Ronde 3: 15h30/18h30

Dimanche 23 novembre 2025 :

Ronde 4 : 10h00/13h00

Ronde 5: 14h/17h

Remarque : les 2^{ème} et 3^{ème} rondes de la journée pourront être avancées ou retardées suivant le déroulement de la première.

1.4 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site du CDE31 sous le lien suivant :

https://www.echecs-31.fr/Championnat-Jeunes-Haute-Garonne-2025

Les inscriptions seront closes le vendredi 21 novembre 2025 à 20h00. Aucune inscription ne sera prise sur place.

Il est obligatoire de pointer sur place avant le début du tournoi pour être apparié à la 1ère ronde. **Tout** retard entraînera un appariement pour la deuxième ronde.

- U08 (Petits-poussins) et U10 (Poussins) : pointage samedi 22 novembre de 12h00 à 12h45.
- U12 (Pupilles) à U16 (Minimes) : pointage samedi 22 novembre de 8h00 à 8h45.
- U18 (Cadets) et U20 (Juniors) : pointage samedi 22 novembre de 8h00 à 8h45.

Pour les joueurs qualifiés d'office au championnat de France ayant de très bons résultats dans leur catégorie, il est possible de demander de jouer dans la catégorie supérieure. Le CDE31 étudiera la demande







et pourra l'accepter ou la refuser. La demande doit être adressée par les parents et le club au Responsable Jeunes du CDE31 (gaelgueguen31@gmail.com) et au Président du CDE31 (jacques.bouthier@gmail.com) au moins une semaine avant la fin des inscriptions.

2. PARTICIPATION

2.1 NOMBRE DE PLACES QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DES ECHECS d'OCCITANIE

Dans chaque catégorie d'âge allant des U8 aux U16 (féminines et mixtes), le nombre de places qualificatives pour le championnat régional est donné par le tableau suivant. C'est la grille américaine et le départage choisi qui détermine les qualifiés.

Catégories	Nombre de qualifié(e)s
U08 Mixtes	*
U08 Filles	*
U10 Mixtes	*
U10 Filles	*
U12 Mixtes	*
U12 Filles	*
U14 Mixtes	*
U14 Filles	*
U16 Mixtes	*
U16 Filles	*

* A définir par la Ligue des Echecs d'Occitanie

Les qualifiés d'office au championnat de France ou au championnat de la Ligue des Échecs d'Occitanie participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans les calculs de participation.

Cas particulier : si une joueuse, non qualifiée dans sa catégorie féminine, se classe avant le dernier qualifié de la catégorie mixte alors cette joueuse est qualifiée pour le régional. Elle s'ajoute à la liste des qualifiées.

2.2 QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES

Sont qualifiés les joueurs et joueuses terminant à une place qualificative à l'issue des phases départementales.







2.3 REPECHAGE

Dans le cas où un joueur ou une joueuse qualifié(e) ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du Championnat de ligue, soit le 4 février 2026, sa place qualificative est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même département. Le CDE31 procédera lui-même à ces repêchages dans la limite des quotas indiqués au 2.1.

2.4 QUALIFICATIONS D'OFFICE

Sont qualifiés à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, les joueurs et joueuses qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes et ceux qualifiés d'office pour le Championnat de la Ligue des Échecs d'Occitanie.

2.5 IL N'Y AURA AUCUNE QUALIFICATION SUPPLEMENTAIRE

3. DEROULEMENT

3.1 REGLES DU JEU

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE en 2022 à Chennai (Inde) et entrées en application de 1er janvier 2023. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs et joueuses d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint, qu'il ne produise aucun son, et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur ou la joueuse incriminé(e) perdra la partie. Il est interdit aux joueurs et joueuses de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission d'un arbitre.

Ceci inclut:

- les téléphones portables (ou tout autre appareil électronique)
- les montres (quel que soit le type de montre)
- les couvre-chefs, casquettes, etc. (excepté avec l'accord de l'arbitre)

Les joueuses et joueurs nécessitant un dispositif médical particulier (casque antibruit par exemple) devront fournir un certificat médical.

3.2 FAIRPLAY

Le CDE31 promeut une attitude sportive, courtoise, loyale et éthique durant la compétition qu'il s'agisse des joueurs ou des encadrants. A cette fin, le présent règlement annexe en fin de document la « charte des joueurs d'échecs » que tout participant s'engage à respecter sous peine de sanctions sportives ou disciplinaires.







3.3 FORFAIT

Les joueurs absents sont déclarés forfaits :

- 15 minutes après le début des rondes pour les U8 et U10
- 30 minutes après le début des rondes pour les U12, U14, U16 et U18+U20

3.4 CADENCE

Voir 1.3

3.5 APPARIEMENTS

Les appariements se feront au Système Suisse intégral (règles FIDE C.04). Appariements et classements assistés par ordinateur (programme Sharly Chess 3.x).

3.6 FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, les joueurs et joueuses rangeront les pièces sur l'échiquier et signeront leurs feuilles de partie en indiquant clairement le résultat. Les feuilles de partie seront déposées à la table d'arbitrage.

3.7 CLASSEMENT

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant un point, une nulle ½ point et le départage suivant :

- le buchholz tronqué,
- le buchholz,
- la performance

3.8 MEDIAS

Des photos ou vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs et seront publiées sur le site internet du tournoi. Toutefois, afin de respecter le droit à l'image, une photo individuelle publiée peut être retirée sur demande d'un joueur ou d'une joueuse. Seules les personnes dûment autorisées par l'organisateur ou l'arbitre pourront faire des prises de vue dans la salle de jeu.

3.9 RESPONSABILITE DES JOUEURS MINEURS

Les joueurs mineurs participent au tournoi sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur (parent, tuteur légal ou personne désignée). À la fin de leur partie, les joueurs mineurs demeurent sous la responsabilité de leur accompagnateur, qui doit veiller à leur prise en charge dès la sortie de la salle de jeu.







4. ENCADREMENT

4.1 DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Le Comité directeur du CDE31 désigne le directeur du Championnat.

Le directeur ne peut pas être l'arbitre principal du tournoi. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de France.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.2 ARBITRAGE

Le Comité directeur du CDE31 désigne l'arbitre principal du championnat.

Seuls les joueurs et joueuses, les arbitres et les officiels dûment autorisés par l'arbitre principal sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

4.3 COMMISSION D'APPEL

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement.

Elle est constituée :

- d'un représentant des arbitres,
- du directeur de la compétition ou son représentant,
- de l'organisateur ou son représentant,
- d'un joueur.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

4.4. Liste des arbitres

Olivier JACQUEMONT arbitre Open 1 - arbitre principal Françoise CWIEK NGUYEN arbitre Open 2 (à venir)

Pour le CDE31

Arbitre principal
Olivier Jacquemont

<u>Directeur du championnat</u> Gaël Gueguen









Championnats d'Échecs de Haute-Garonne

Jeunes 2025-2026

Charte des joueurs d'échecs

En tant que joueur d'échecs, je sais que je dois respecter les **règles**, les **adversaires**, les **arbitres** et les **organisateurs**. En tant que joueur d'échecs, je ne dois pas transgresser la Charte des joueurs sinon je sais que je m'expose à des **pénalités** sportives ou des **sanctions** disciplinaires.

Je respecte les règles

- Les parties se jouent conformément aux règles qui doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie doit être acquis loyalement.
- Une proposition de nullité ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement** sur l'échiquier.

Je respecte mes adversaires

- Je **refuse de recourir à la tricherie** notamment d'utiliser des sources d'information extérieures.
- J'évite de le distraire ou de le déranger.
- Je m'adresse à lui en des termes toujours courtois et polis.

Je respecte les arbitres

- L'arbitre dispose de **toute l'autorité nécessaire** pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est un **représentant officiel** de la F.F.E. sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, je dois obtempérer mais je peux déposer un appel.

Je respecte les organisateurs

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- Chaque joueur se conforme au règlement intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Toute réclamation est exprimée de façon courtoise et correcte.

Texte adapté de la charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play.